

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Jeu concours « Calendrier de L'avent »

Du 1^{er} décembre au 24 décembre 2023

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE DU JEU-CONCOURS

AUBADE PARIS, SA, au capital de 15 754 230 Euros, dont le siège social est situé 10, rue du Colonel Driant - 75001 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 775 695 901 (Ci-après « la société organisatrice »), organise un jeu-concours intitulé « **Jeu concours « Calendrier de L'avent »** », accessible sur le compte Instagram de la marque Aubade du 1^{er} Décembre au 24 décembre 2023.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure (âgée de 18 ans et plus, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice qui s'interdisent d'y participer directement ou indirectement par l'intermédiaire notamment de leurs familles (ascendants, descendants, conjoints)).

La société organisatrice se réserve à cet égard le droit de solliciter auprès des participants un justificatif d'identité.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DU JEU CONCOURS

La participation à ce jeu-concours s'effectuera, à compter du 1^{er} décembre au 24 décembre 2023 sur le compte Instagram de Aubade : <https://www.instagram.com/aubadeparis/>

Toute participation au jeu-concours par un autre canal est exclue.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

Entre le 1^{er} décembre au 24 décembre 2023, le participant doit, chaque jour où il souhaite participer de façon indépendante, répondre à la question posée par le compte @aubadeparis sur Instagram en story, entre 10h00 et 18h00 (heure française métropolitaine). Le participant s'engage à suivre le compte Instagram @aubadeparis au moment de sa participation.

ARTICLE 5 : SELECTION DES GAGNANTS

Du 1^{er} décembre au 24 décembre 2023, le tirage au sort se déroulera chaque soir à 18h00 heure française métropolitaine, au siège de la société organisatrice, 10 rue du Colonel Driant- 75001 Paris.

ARTICLE 6 : LOTS ET MODALITES DE REMISE

6.1 Les lots

Parmi les participants via le compte Instagram d'Aubade, vingt-quatre (24) gagnants seront tirés au sort et remporteront chacun :

- Une boîte à désir P0861-1.

6.2 Modalités de remise du lot au gagnant

AUBADE contactera les **gagnants** dans un délai maximum d'un (1) mois après leur tirage au sort sur leur compte Instagram.

Les **gagnants** devront confirmer à AUBADE leur nom, prénom, adresse postale dans un délai maximum d'un (1) mois, à compter de la réception du message adressé par AUBADE.

A défaut de réponse dans le délai précisé, le gagnant se verra annuler sa participation et son gain.

Le lot sera adressé au **gagnant** par voie postale à l'adresse du domicile renseignée par le gagnant lors de la prise de contact, dans un délai maximum d'un (1) mois après réception des informations liées à leurs informations personnelles.

AUBADE ne saurait être tenu pour responsable de toute avarie, vol ou perte intervenue lors de la livraison.

Si le lot est non réclamé ou retourné par les services postaux en raison d'une erreur d'adresse dans les quinze (15) jours calendaires suivant sa livraison, il sera perdu pour le participant et demeurera acquis à AUBADE.

Le lot attribué au gagnant est définitif et ne pourra faire l'objet d'échange ou remboursement.

Toutefois, dans l'hypothèse d'une erreur de livraison du lot imputable à AUBADE, parce que le lot ne correspond pas à celui remporté ou qu'il a été livré dans une taille différente de celle indiquée par le gagnant à AUBADE, AUBADE procédera, à ses frais, à l'échange du lot, sous réserve que le lot lui soit retourné dans un délai de 15 jours à compter de sa réception par le participant.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS DU REGLEMENT

En cas de nécessité, AUBADE se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Le cas échéant, les modifications feront l'objet d'une annonce sur les supports de communication annonçant le jeu concours, dont le site internet.

ARTICLE 8 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu-concours, si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

La responsabilité de la société organisatrice ne pourra être recherchée dans le cas où les envois de participation au présent jeu-concours ne lui parviendraient pas pour une raison indépendante de sa volonté (notamment des problèmes techniques liés à la transmission par la poste et /ou Internet), ou lui parvenaient altérés.

La responsabilité de la société organisatrice ne pourrait davantage être recherchée dans l'hypothèse où un gagnant n'aurait pas reçu l'email de la part de la société organisatrice l'informant de l'attribution de son

lot, du fait que les coordonnées communiquées dans le formulaire de participation seraient erronées ou en cas de défaillance de son service de messagerie électronique.

En aucun cas, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra être engagée au titre des lots qu'elle attribue aux gagnants du jeu, qu'il s'agisse de la qualité des lots par rapport à celle annoncée ou attendue par les participants au jeu, ou des dommages éventuels de toute nature que pourraient subir les participants du fait des lots, que ces dommages lui soient directement ou indirectement imputables.

ARTICLE 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont déposés de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Les participants ont connaissance et acceptent que leurs données à caractère personnel, collectées dans le cadre du jeu-concours, font l'objet d'un traitement par la société organisatrice aux seules fins de l'organisation du jeu-concours et afin de contacter les gagnants pour la remise de leur lot.

Ces données seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion du jeu.

Les informations collectées dans le cadre du jeu-concours ne pourront pas être utilisées par la société organisatrice à des fins de prospections commerciales, sauf accord exprès donné par le participant au moment de sa participation au jeu-concours.

Conformément à la réglementation sur les données à caractère personnel, les Participants disposent des droits suivants concernant leurs données personnelles :

- Accès : il s'agit du droit d'obtenir la confirmation que les données sont traitées ou non, et si oui, d'accéder à ces données ;
- Rectification : il s'agit du droit d'obtenir, dans les meilleurs délais, que les données inexactes soient rectifiées, et que les données incomplètes soient complétées ;
- Suppression/Effacement : il s'agit du droit d'obtenir, dans les meilleurs délais, l'effacement des données, sans préjudice des obligations ou nécessité par ailleurs de conservation ;
- Limitation : il s'agit du droit d'obtenir la limitation du traitement lorsque la personne concernée s'y oppose, conteste l'exactitude de ses données, pense que le traitement est illicite, ou en a besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de ses droits en justice ;
- Opposition : il s'agit du droit de s'opposer à tout moment au traitement des données des participants par la société organisatrice, sauf en cas de motifs légitimes et impérieux de la société organisatrice.
- Portabilité : il s'agit du droit de recevoir ses données dans un format structuré, couramment utilisé, lisible par machine et interopérable, et de les transmettre à un autre responsable du traitement sans que la société organisatrice y fasse obstacle ;
- Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ;
- Le droit de donner des directives pour le sort de leurs données personnelles en cas de décès.

Les participants peuvent exercer leurs droits à tout moment en écrivant un courrier, accompagné d'une photocopie d'un justificatif d'identité, à l'adresse suivante :

AUBADE, 10, rue du Colonel Driant - 75001 PARIS.

Les participants qui exerceraient leur droit de suppression et d'opposition de leurs données avant la fin du jeu-concours seront réputés renoncer à leur participation.

ARTICLE 11 : APPLICATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le présent règlement peut être adressé gratuitement (au tarif lent en vigueur) à toute personne qui en fait la demande à la société organisatrice, par simple lettre comportant ses noms et adresse, à l'adresse suivante :

AUBADE
Jeu-concours « Calendrier de l'Avent »
SERVICE E-MARKETING
10, rue du colonel Driant - 75001 PARIS

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par AUBADE, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable serait soumis aux Tribunaux parisiens compétents, conformément à la loi française.